

ECOLE LAMARTINE

71800 LA CLAYETTE

1

2CONSEIL D'ECOLE DU 14/01/2016

Présents: M. Laroche (Maire), Mmes Ducouret et Michel (représentantes de la municipalité), Mme Déloire (DDEN)
Mme Alloin, Mme Cuney, Mme Aublanc (délégués des parents d'élèves)

Mmes Fontanel, Pillot, Lopez, Lapray, Michelet, Viaux (enseignants)

Excusés: M. Schrack (enseignant), Mmes D'Elia et Pointet, M. Montiller (délégués titulaires des parents d'élèves)

Présidente de la séance: Mme Minjollet

Secrétaires de séance: Mmes Pillot et Viaux

Carte scolaire

M.le Maire relate l'entretien téléphonique qu'il a eu avec M.l'IEN.

Le vendredi de la sortie des vacances de Noël, l'Inspecteur a annoncé une éventuelle fermeture de classe.

Le maire lit la lettre envoyée par la municipalité au DASEN.

Les différentes parties s'expriment quant à ce projet de fermeture.

M.le Maire précise que la municipalité est attentive à son école et met tout en œuvre pour que :

- L'école soit fonctionnelle, avec des salles, des locaux et du matériel régulièrement renouvelés (TBI, BCD, Salle d'évolution...).
- Le temps périscolaire qui fonctionne parfaitement, avec des activités nombreuses et variées, de grande qualité. Ce qui permet d'offrir une ouverture culturelle.

S'il y a une fermeture de classe:

- Avec des classes de 25 élèves et 2 niveaux /classe, plus d'inclusions envisageables des élèves de la classe « Ulis Ecole » (CLIS).

Or, la circulaire n°2015-129 du 21/8/2015 stipule que l'Ulis Ecole offre la possibilité aux élèves orientés, de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins.

Elle précise également qu'une attention particulière est portée par l'IA-Dasen aux écoles ayant une Ulis dans les opérations de carte scolaire.

A ce jour, le volume horaire d'inclusion par semaine s'élève à 13 h25. (cf tableau d'inclusion).

Pour qu'une inclusion soit profitable, les enfants doivent pouvoir être accueillis par un enseignant disponible.

Avec 25 élèves ou plus à côté, il ne pourra pas être disponible.

Les effectifs varient régulièrement, et sont amenés à varier encore avec :

- La construction de logements locatifs, qui débiteront en 2016, place Maréchal de Lattre de Tassigny (dans la suite du projet de rénovation du centre ville).
- Un logement social (comprenant 4 chambres) pour un éventuel accueil de réfugiés.
- D'autres logements sociaux sur la commune de La Clayette.
- Emplois intérimaires importants (Plusieurs entreprises concernées : Connect, Thivent, Potain TP, Logerot, Les Forges...et 2 agences intérimaires implantées à La Clayette)

ECOLE LAMARTINE

71800 LA CLAYETTE

- Depuis 3 ans, des inscriptions imprévues d'élèves, venant de l'école privée (6 familles en 3 ans) ont été enregistrées et donc peut-être d'autres inscriptions possibles.
- Sur les conseils de professionnels de santé, des familles choisissent d'inscrire leurs enfants ayant des problèmes de concentration et de travail en autonomie, dans une école offrant des classes à un cours. L'école privée proposant 2 classes multi-cours, des demandes ont été formulées auprès de l'école Lamartine, qui présente des classes à un cours.
- Des inscriptions imprévues à chaque vacance, suite à déménagements ou changement d'école font fluctuer les effectifs. Pour exemple, cette année 2015, 4 inscriptions à la rentrée des vacances de Toussaint.
- Voici l'évolution des effectifs sur ces 3 dernières années (sans compter les élèves de l'ULIS Ecole) :
Prévisions 2013 : 108 élèves - En réalité : 111 élèves
Prévisions 2014 : 106 élèves - En réalité : 118 élèves
Prévisions 2015 : 112 élèves - En réalité : 114 élèves
- A 3 élèves près, on passe à plus de 25,5/ classe après fermeture.
- Une étude sur la projection des effectifs sera effectuée entre municipalités pour l'éventuel regroupement des écoles de La Clayette et de Varennes en 2017.
Les bâtiments de l'école de La Clayette sont capables d'accueillir d'autres élèves.
Dans la politique actuelle de regroupement cette fusion pourrait être très profitable à tous.